

Revue de presse hebdo 008

DU JEUDI, 31 DECEMBRE 2015

La semaine du 28 au 31 décembre 2015 a été marquée dans la presse au Togo par l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi-cadre de l'aménagement du territoire, la pose de la première pierre du barrage d'Adjarala entre le Togo et le Bénin, la baisse du prix du carburant à la pompe.

Pour en parler, nous avons parcouru quelques journaux de la semaine.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Adoption du projet de loi-cadre

L'Assemblée nationale a adopté le 28 décembre 2015, le projet de loi-cadre sur l'aménagement du territoire adopté en Conseil des ministres, le 16 septembre 2009. Un texte qui détermine les règles et les institutions en charge de l'aménagement du territoire, à différentes échelles, et qui sert de base à la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine.

« Composée de 86 articles répartis en 6 titres, la nouvelle disposition précise les stratégies et l'organisation de l'aménagement du territoire, aborde le cadre institutionnel et les outils techniques de mise en œuvre d'une politique nationale, traite les modalités de suivi et de contrôle et prévoit les dispositions relatives au règlement des différends et sanctions en cas de violation », précise une dépêche de l'ATOP du 29 décembre 2015. **Golfe info** n°1064 du 30 décembre 2015 souligne par ailleurs que cette nouvelle disposition « permettra de rechercher des solutions aux problèmes du territoire, d'éviter les conflits fonciers, de promouvoir la gestion globale de l'espace, en vue d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations, dans la perspective d'un développement socioéconomique équilibré et durable du pays. »

ELECTRICITE : Adjarala comme lien entre le Togo et le Bénin

Le Togo et le Bénin sont arrosés par un fleuve commun, le Mono. Le projet d'aménagement hydroélectrique destiné à fournir de l'électricité aux ménages et aux unités de production a été scellé le 26 décembre dernier à Aplahoué.

Togo-Presse n°9693 du 28 décembre 2015 rend compte de l'événement sous le titre « Les présidents Faure Essozimna Gnassingbé et Boni Yayi posent la première pierre du barrage d'Adjarala ». A rappeler dans les colonnes du quotidien national que le coût global du projet est de 266 milliards de FCFA, l'exécution des travaux va durer quatre ans. « Faure et Yayi mettent fin à l'impasse, les travaux débutent en mars 2016 pour un investissement de 275 milliards CFA », se réjouit **Le messager** n°469 du 28 décembre 2015. Même optimisme dans les colonnes de **Forum hebdo** n°2035 du 28 décembre 2015 qui titre « Le barrage hydroélectrique d'Adjarala, bientôt une réalité ». Après 27 ans d'attente, Faure Gnassingbé et Yayi Boni lancent enfin les travaux d'Adjarala », s'exclame **L'union** n°875 du 29 décembre 2015 qui rappelle qu'en dehors de la production de l'électricité, la retenue permettra le développement de la pêche et l'irrigation de près de 40 000 hectares de terre sur les deux

territoires. Selon **La lanterne** n°260 du 30 décembre 2015, cette infrastructure permettra aux populations des deux pays « de réduire leur dépendance énergétique, face à la crise énergétique préoccupante dans la plupart des pays de la sous- région ouest africaine. » « Ce projet vise l'amélioration de l'approvisionnement en énergie et le renforcement de l'énergie énergétique », rappelle **Golfe info** n°1063 du 28 décembre 2015. Le même journal rappelle le projet de construction d'une centrale à charbon de 300 mégawatts, une centrale éolienne dans le grand Nord, une centrale solaire de 10 mégawatts à Davié, une centrale solaire de 7 mégawatts à Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong. **Liberté** n°2100 du 29 décembre met en garde les populations riveraines d'être vigilantes afin d'être « au parfum des contours et clauses des contrats et autres memoranda qui lient des sociétés investisseuses et le gouvernement, surtout que l'Afrique reste une valeur sûre en matière d'investissements. » « Les travaux d'agrandissement et de modernisation de ce barrage - construit depuis plus de 40 ans - permettront au Togo et au Bénin de bénéficier d'une production énergétique totale de plus de 461 GWh/an », indique une dépêche de l'agence **Savoir news** du 26 décembre 2015.

CARBURANT : Baisse à la pompe

Compte tenu du cours du baril de pétrole, le conseil des ministres a décidé la baisse des prix du carburant à la pompe à compter du 25 décembre 2015. L'essence super à 520F au lieu de 590F, le pétrole lampant à 475F au lieu de 514F, le gasoil à 56F au lieu de 638F.

« Les prix des produits pétroliers revus à la baisse », s'exclame **Togo-Presse** n°9693 du 28 décembre 2015 qui publie le communiqué du conseil des ministres annonçant la nouvelle. « Pourquoi les prix ont du mal à baisser ? », s'interroge **Golfe info** n°1063 du 28 décembre 2015. Selon le bihebdomadaire, il s'agit du principe même de subvention des produits pétroliers, tout comme les révisions successives à la hausse des prix à la pompe et au souci de soulager les populations vulnérables. « Le bon sens a (enfin) prévalu, le piège d'une baisse surprise », s'exclame **Liberté** n°2099 du 28 décembre 2015. **Eco challenge** n°9 du 28 décembre y voit « un effort louable mais encore de grandes attentes. » L'information est dans **L'union** n°875 du 29 décembre 2015 sous le titre « A compter du 25 décembre, les prix du carburant à la pompe ont baissé ». « C'était une baisse qui avait été espérée, voulue, réclamée, exigée et finalement ...obtenue, le 24 décembre dernier. Sauf qu'elle n'a satisfait personne, en commençant par les organisations de défense des consommateurs », note **L'alternative** n°486 du 29 décembre 2015. « Cette décision du gouvernement intervient dans une ambiance où les associations de défense des droits des consommateurs, sont montées à plusieurs reprises au créneau pour exiger la diminution des prix des produits pétroliers », indique une dépêche de l'agence **Savoir news** du 24 décembre 2015.

Voilà pour l'essentiel et bonne réception, car ainsi va la presse togolaise qui vous invite à méditer ce proverbe ce proverbe lingala: **“ La chaussure même si elle est tordue, le pied ne la refusera pas. ”**

Lomé, le 31 décembre 2015

L'expert national

Amévi DABLA